



Le syndic refuse de faire la reprise des comptes des anciens synd

Par **Darka abdel**, le **07/05/2017** à **17:59**

Bonjour

Je suis membre du conseil syndical d'une copropriété de 257 lots. A ce jours notre résidence est on très grande difficulté à cause d'un grand nombre de débiteur et d'erreurs de gestion .on à du changé de syndic 4 fois.

Ma question :notre nouveau syndic actuelle refuse de faire la reprise des comptes de 2015 et 2016 des 2 anciens syndics motif les soldes repris par l'avant dernier syndic ne corresponde pas à son prédécesseur.il souhaite les poursuivres on justice sans faire la reprise des comptes!qu'elle sera le risque pour nous si il reprend pas les comptes (sachant quand souhaite mettre en demeure quelques debiteur).

Notre syndic ne peux pas rectifier ses erreurs pour reprendre les comptes et en même temps assignée les anciens syndic pour leur faute de gestion sachant que les compte 2015et2016 n'on pas encore été approuvé